

APP6 Personne ressource ASH : rôles et missions dans la construction d'un collège ou lycée inclusif [1]

Personne ressource ASH : rôles et missions dans la construction d'un collège ou lycée inclusif

Objectifs pédagogiques :

- Accompagner les collègues et leurs équipes dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive.
- Connaître le rôle des partenaires dans le suivi des élèves à BEP.
- Identifier les difficultés structurelles gênant un accompagnement de qualité.
- Mettre en place les missions de personne ressource ASH au sein d'un établissement scolaire. Sur quel financement ? Comment le formaliser ?
- Mettre en œuvre des procédures internes à l'établissement permettant de dépasser les difficultés identifiées.

Programme :

- Connaissance des rôles des différents intervenants (famille, collège, professionnels de santé) dans l'accompagnement des élèves à BEP.
- Analyse des difficultés de la scolarisation des élèves à BEP en EPLE afin de les dépasser.
- Élaboration de la fiche de poste de la personne ressource Éducation inclusive.
- Présentation des outils et des partenaires permettant d'améliorer l'accompagnement des élèves et de leur famille en EPLE.
- Apports sur la formation continue de la personne ressource Éducation inclusive.
- Connaître les obstacles au changement de pratiques chez les enseignants.
- Savoir se positionner comme agent de changement en faveur de l'éducation inclusive.
- Collaborer avec la direction de l'EPLE pour conduire collectivement le changement.

Publics concernés :

- Enseignants spécialisés exerçant en EPLE
- Enseignants non spécialisés avec une culture de l'éducation inclusive
- Directeur adjoint chargé de Segpa

Contact et informations :

Coordonnateur : Jean-Michel Mantion

Contact :

01 41 44 38 40

formation.continue@inshea.fr

Nombre de participants : 25

Dates : à venir

Lieu : E-learning

Tarif 1 : 200 €

Tarif 2 : 400 €

Tarif 1 : Personnels de l'Éducation nationale rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants, candidats individuels.

Tarif 2 : Personnels hors Éducation nationale dont la formation est financée par l'employeur (entreprises, associations, collectivités).

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/app4-personne-ressource-ash>